L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 82, Rue Chartres.

[illegible] ... Payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 5 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

VIRGINIE ET NEW-YORK.

La résolution présentée à la chambre des délégués de Virginie a été adoptée par les deux chambres avec quelques modifications insignifiantes, à une immense majorité. De sorte que la législature se trouve avoir désapprouvé la conduite du gouverneur et décidé que le fugitif doit être livré. Cette résolution ayant été transmise au gouverneur, celui-ci a donné sa démission motivée.

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître les principaux motifs qui ont dicté la conduite du gouverneur.

"Ne pouvant partager l'opinion de l'assemblée générale relativement aux devoirs du pouvoir exécutif en cette circonstance, [illegible] je pense, d'exposer les raisons qui ont [illegible] la conduite tenue par moi en cette circonstance.

"Avant que j'eusse l'honneur d'être Gouverneur, la législature de la Virginie avait adopté la résolution suivante: "que la conduite tenue par l'Exécutif de New-York (relativement à la demande d'extradition des trois fugitifs de la Virginie) ne saurait être approuvée et que si elle était sanctionnée par l'Etat il serait du devoir de la Virginie d'adopter les mesures les plus décisives pour protéger la propriété de ses citoyens et pour maintenir ses droits qu'elle ne veut pas abandonner."

"Malgré nos réclamations incessantes l'Exécutif de New-York a refusé de nous livrer ces accusés fugitifs. Néanmoins, tant que le Gouverneur seul a refusé l'extradition demandée, j'ai recommandé des mesures de conciliation parceque j'espérais que la conduite de l'exécutif serait désapprouvée par l'Etat. Mais lorsque la conduite du Gouverneur a été sanctionnée par la législature, lorsque le refus de New-York s'est trouvé définitif, j'ai pensé que, d'après les termes de la résolution susmentionnée, "il était du devoir de la Virginie d'adopter les mesures les plus décisives pour protéger les droits et la propriété de ses citoyens."

"Il me semble donc que la conduite de la Virginie se trouve tracée par les actes antérieurs de sa législature. L'assemblée générale actuelle a même cru devoir refuser, attendu les circonstances auxquelles je viens de faire allusion, aux citoyens de New-York des droits et des priviléges dont jouissent les citoyens de tous les autres Etats. Vous avez sinon interdit, du moins singulièrement restreint toute communication entre les citoyens de New-York et cet Etat et confondu et l'innocent et le coupable; vous avez declaré jusqu'à un certain point que tout citoyen de New-York serait responsable du refus du gouverneur de cet Etat de nous livrer des fugitifs réclamés par nous; et vous ne voulez pas que le pouvoir exécutif refuse de livrer par représailles un fugitif de la justice de New York.—Lorsque vous avez passé des actes de protection en conséquence de la conduite des autorités de l'Etat de New-York, on n'a point mis votre autorité en question. Mais l'exécutif a aussi ses devoirs à remplir et sa responsabilité, à moins que vous ne pensiez que tout pouvoir et toute responsabilité gissent dans la législature."

"L'acte du Congrès de 1793 exige que toute demande d'extradition d'accusés fugitifs soit faite au gouverneur d'un Etat. Notre propre constitution exige que toute communication avec les autres Etats ou avec les pouvoirs étrangers soit dirigée par le Gouverneur. Maintenant la question est de savoir si le pouvoir exécutif de cet Etat a quelque liberté d'action dans l'accomplissement de ses devoirs où s'il n'est qu'un instrument passif.

"La constitution fédérale est un contrat entre les Etats et comme ce contrat est nécessairement réciproque, il doit s'en suivre que l'Etat qui a à souffrir d'une violation de ce contrat doit en demander justice et l'arbitre naturel et constitutionnel où se faire justice."

La démission du Gouverneur a causé la plus vive agitation au sein de la législature. Quelques membres ont proposé de la renvoyer en priant le gouverneur de conserver sa place; d'autres ont pensé que malgré leur respect et leur sympathie pour le gouverneur, il n'était pas en leur pouvoir de ne pas accepter purement et simplement sa démission. Cette dernière opinion a prévalu et il a été passé une résolution, par laquelle la législature, en acceptant la démission du gouverneur Gilmer, "declare conserver la plus grande confiance en son patriotisme et que la différence d'opinion qui a motivé sa retraite ne saurait empêcher la législature de reconnaître la manière franche et courageuse avec laquelle il avait su défendre les priviléges de la Virginie et les droits du Sud."

Ces choses là se passaient à la fin de la session, au moment où une cinquantaine de membres de la Chambre étaient déjà partis. Aussi les torys se voyant accidentellement en nombre, ont-ils proposé de procéder immédiatement à l'élection d'un nouveau gouverneur. Vainement leur a-t-on représenté qu'une élection faite ainsi à l'improviste et pour ainsi dire par surprise, serait contraire à l'opinion de la majorité réelle de la législature et qu'il convenait d'ajourner cette élection afin que tous les membres pussent y prendre part: ils ont persisté à demander l'élection immédiate. Placés dans cette situation les démocrates whigs ont prolongé la discussion sur la question préalable jusqu'à ce que le temps fixé pour l'ajournement indéfini fut expiré.

Ainsi s'est terminée une discussion où les autorités de la Virginie ont pris à l'envi une attitude pleine de dignité et de noblesse. Le Gouverneur ne pouvant partager l'opinion de la législature relativement à ses devoirs envers l'Etat de New York a donné sa démission, et la législature s'élevant en cette circonstance au dessus de petites passions, a donné à l'Union l'exemple de ce respect inaltérable que tous Etats doivent à la constitution fédérale. "Vous vous êtes mal conduit à mon égard dit la Virginie à New-York, et moi je veux me bien conduire envers vous; vous avez violé la constitution et moi je ne veux pas la violer même pour user de représailles!"

Ce noble exemple d'union ne sera pas perdu, nous en sommes certains; et cette noble et belle conduite de la Virginie contribuera plus qu'on ne pense à consolider les liens de fraternité qui unissent entre eux tous les Etats de l'Union américaine.

THEATRE D'ORLEANS.

Les amateurs de musique auront appris avec plaisir que M. Eugène Prévost, chef d'orchestre, doit donner demain soir un concert spirituel.

Rien n'a été négligé pour donner à cette soirée un vif attrait: on y entendra de la musique de Rossini, de Donizetti, de Kreutzer, de Prévost, de Delsarte, &c. &c. et les premiers sujets de notre opéra chanteront plusieurs morceaux choisis. Sans nul doute le public s'empressera de répondre à l'appel d'un artiste dont chacun a pu apprécier le zèle et le mérite distingué.

On dit que Mlle. Fanny Elssler est engagée pour un petit nombre de représentations au Théâtre d'Orléans.

ELECTIONS MUNICIPALES.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'élection des aldermen des conseils, des trois municipalités et du conseil général. Tous ceux qui ont intérêt à ce que les affaires de la ville soient bien administrées doivent être à leur poste et voter pour les plus dignes.

Dans la nuit du 3, des voleurs se sont introduits rue Conti, dans les magasins de MM. Gourdain Benit, et dans le comptoir de M. H. Tête. Le coffre de ce dernier a été ouvert et un billet de mille piastres de la banque des Améliorations y a été volé. Il ne paraît pas qu'on ait rien pris chez MM. Gourdain & Benit.

AFFAIRE McLEOD.

Il parait que par suite d'une erreur commise par le greffier du comté, le jugement de McLeod doit être renvoyé à la session de mai.

Le président a reconnu George Chacon comme vice consul d'Espagne à Philadelphie.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Par le steamer Neptune, nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 1er du courant.

S'il faut en croire le *Houston Star* du 30 mars, il y aurait encore une invasion Mexicaine sur le tapis. Il parait, d'après des nouvelles reçues de divers passagers de Matamoras, que les Mexicains ont à Mier et Camargo, une armée de huit mille hommes avec vingt pièces d'artillerie sous les ordres de Arista. Ces forces sont ostensiblement dirigées contre les indiens Comanches; mais on pense que leur destination secrète et réelle est contre le Texas. Cette descente cependant n'aura [illegible] pas avec les protestations et les promesses de l'Angleterre qui s'est engagée à faire reconnaître par le Mexique l'indépendance du Texas.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 27 Février 1841.

Orient.—Faut-il revenir encore sur la question d'Orient? L'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse ont réussi à dépouiller Méhémet Ali des avantages qu'il avait retirés de ses heureuses rébellions. La Syrie et l'île de Candie sont rentrées sous le joug de la Turquie; la flotte turque, livrée naguères à Méhémet Ali par la trahison du capitan Pacha, a quitté Alexandrie, elle est entrée dans les Dardanelles sous le commandement de Walker Bey. (Walker est, vous le savez, un officier de la marine anglaise qui s'est vu élevé par le sultan à la dignité de Bey.). Pour le moment tout est tranquille en Turquie, en Syrie et en Egypte; mais ce sera un véritable miracle si l'empire Ottoman reprend jamais son ancienne puissance. La Syrie, selon toutes les probabilités, doit, après un certain nombre d'insurrections, devenir un état indépendant, ou se réunir plus tard à l'Egypte sous quelque chef entreprenant. L'Egypte en particulier est parfaitement paisible. Le Pacha s'occupe avec l'activité qui le distingue, à en développer les immenses ressources; s'il a renoncé à la puissance militaire, il n'a pas renoncé à la puissance commerciale. Les forces navales de l'Angleterre dans la Méditerranée sont encore formidables; mais elles seront [illegible] réduites, et comme on le croit, la France met sa marine sur le pied [illegible]

Espagne.—Les élections pour les nouvelles Cortes sont presque terminées; la majorité des députés [illegible] libéral [illegible] de la législature. L'armée est toujours sur le pied [illegible], mais elle va être réduite. Quelques émeutes ont eu lieu tout récemment, mais elles sont sans conséquences et ne sauraient demander un déploiement de forces aussi considérables. D'ailleurs le gouvernement manque de tous les moyens [illegible] le trésor est vide; les revenus sont hypothéqués; c'est à peine si l'on peut suffire aux dépenses courantes. M. Olozaga est parti [illegible] se rendant à Londres pour essayer d'y contracter un emprunt; mais il y [illegible] qui pourrait [illegible] tant que le gouvernement qu'il n'a pas même les moyens de payer ses engagements. La querelle entre l'Espagne et le Portugal touche à une conclusion, vous ne l'ignorez pas.

Belgique.—La Belgique jouit de la plus parfaite tranquillité. Son existence et son indépendance lui ont été garanties par les grandes puissances; elle n'a plus à s'inquiéter de ses affaires extérieures; mais elle vient de contracter avec la maison Rothschild un emprunt de huit millions de piastres qui prouve que sa situation financière n'est pas des plus favorables.

Hollande.—La Hollande est si tranquille que l'on ne pense pas plus à elle qu'au Danemark. Le vieux roi de Hollande qui a abdiqué l'autre jour, a prouvé combien étaient sincères son respect et son estime pour la comtesse d'Outtremont, bien qu'elle soit catholique et belge. Il l'a épousée le 16 de ce mois à Berlin. *Le jeune couple* se propose de retourner en Hollande pour y passer la lune de miel comme pourraient faire deux bons bourgeois.

Avant son mariage, l'ex-roi a fait à sa fiancée un fort riche présent; et cela était bien naturel de la part d'un prince dont la fortune personnelle s'élève à près de cinquante millions de piastres Louis Philippe et l'Electeur de Hesse sont les seuls qui soient plus riches que lui. Louis Philippe vient en première ligne; mais l'Electeur de Hesse le suit de bien près. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'origine de la fortune de ce dernier; vous savez que dans les guerres de l'Angleterre en Amérique, en Irlande et sur le continent, il vendait à cette puissance les soldats Hessois. Avec une partie du produit de cette vente, le vieil Electeur a bâti dans ses domaines un magnifique château. Demandez aujourd'hui le nom de ce château au premier individu que vous rencontrerez dans le voisinage, et il vous répondra, en se rappelant la source où fut puisé l'argent qui a servi à sa construction:

"C'est le chateau du sang!" Mais revenons.

Suisse—Les disputes religieuses qui ont éclaté dans l'Argovie et qui y ont amené la fermeture des couvents, ainsi que dans deux ou trois autres cantons, ont provoqué l'intervention de l'Autriche et de la France, dont les ministres ont protesté contre une pareille mesure. Elle sera probablement rapportée.

Allemagne et France.—L'Autriche, la Russie, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et autres petits Etats de l'Allemagne ont achevé leurs préparatifs de défense pour résister à la guerre de *propagande* dont semblait les menacer le ministère Thiers. Une immense force numérique, d'inépuisables magasins, des forteresses imprenables et des fortifications puissantes arrêteraient les Français s'ils essaient tenter une agression. En France l'armée s'élève à 500,000 hommes. Les magasins regorgent de canons, de fusils, de sabres, de munitions et de projectiles de toute espèce; le reste du matériel est au grand complet.

Je ne pense pas que la France ait sous les drapeaux ou puisse mettre en campagne un nombre de soldats égal à celui dont peuvent disposer l'Autriche, la Prusse et la confédération germanique, mais elle aurait et je parle d'après l'autorité des meilleurs juges—elle aurait sur ses adversaires une supériorité morale fort importante dans les guerres faites sur une grande échelle. La bravoure des troupes étrangères peut être la même que celle des troupes françaises, mais ces dernières l'importent de beaucoup sur les autres en esprit, en intelligence et en instruction militaire. Il serait possible, si une guerre éclatait en ce moment, qu'une armée allemande pénétrât jusqu'au centre de la France, mais pas un homme de cette armée n'en sortirait. D'un autre côté si la France essayait, comme elle l'a fait jadis, une guerre de propagande ou de conquête, elle finirait par être vaincue. Elle est mieux préparée qu'aucune autre contrée de l'Europe à une guerre de résistance, et elle prouverait, nous en sommes convaincus, son immense supériorité si elle était attaquée; mais qu'elle ne s'avise pas de porter l'invasion au cœur de l'Allemagne; car l'esprit de résistance qui fait en ce moment la force de la France, a pénétré aussi au-delà du Rhin, et si les legions françaises s'y aventuraient, on pourrait bien les voir revenir, après de glorieux combats, vaincues et décimées. Que dire de l'Italie? Rien; l'Autriche est là et ce serait la seule puissance que la France aurait à y combattre. Quel compte pourrait-on faire en effet sur une armée napolitaine de 100,000 hommes? Un corps de 10,000 Français lui marcherait sur le ventre.

Si ces considérations sont justes, une guerre continentale n'est pas probable; et pourtant il y a au fond de tous les esprits je ne sais quel sentiment qui rend une pacification complète extrêmement difficile. Ce sentiment d'irritation est surtout développé en France; l'armée et le pays voient toujours une insulte dans le rôle auquel la France a été condamnée durant les derniers événements; et vous ne rencontrez pas un seul français qui n'avoue, à tort ou à raison, son humiliation et qui n'exprime en même tems sa haine et son hostilité contre les gouvernemens qui ont causé cette humiliation. L'Angleterre a une large part dans le ressentiment populaire. Mais tandis que ce ressentiment se prononce ainsi de ce côté du détroit, de l'autre le mépris s'étale contre le gouvernement français et il en retombe un peu sur la nation. La Bavière, la Prusse, l'Autriche, et les autres Etats allemands paraissent cordialement détester la France. Quant à la Russie, peu importent ses sentiments; elle se jetera toujours du côté le plus favorable à ses intérêts. Les seuls *germes de guerre* sont donc dans les différentes dispositions morales des nations; on espère cependant que ces antipathies se calmeront et que la paix ne sera pas rompue. Mais qui pourrait en répondre?

France.—La politique intérieure est assez calme. La loi sur les fortifications a cessé d'absorber l'attention publique; elle est maintenant en discussion à la Chambre des Pairs et quelques personnes prétendent qu'elle y sera repoussée. Cela cependant n'est guères probable. Le roi tient assez à l'adoption de cette mesure pour ne rien négliger afin de l'obtenir, malgré tous les arguments que l'on pourra faire valoir contre elle.

La loi sur les fonds secrets est depuis trois jours en discussion devant la Chambre des Députés; elle rencontre une assez vive opposition; on croyait que le ministère en ferait une affaire de cabinet; mais il n'en est rien, et le vote de la Chambre, quel qu'il soit, n'ébranlera pas en ce moment l'existence d'un ministère qui peut se trainer encore quelque mois.

Le commerce de Paris est encore une fois dans l'état le plus déplorable; les faillites y sont nombreuses surtout parmi les petits négociants et les petits marchands.

Le numéraire de la banque diminue d'heure en heure et continuera à diminuer tant que le gouvernement aura besoin des fonds qu'il avait confiés à cet établissement.

Au Hâvre, les ventes de coton sont assez nombreuses et se font à de bons prix. La possibilité d'une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis est sans doute la cause de ce changement; mais il est positif que les approvisionnements de matière première sont épuisés dans presque toutes les manufactures, et si nous n'avons pas la guerre, ce qui est fort probable, il y aura une amélioration sensible.

Paris, 1 Mars 1841.

Les dernières nouvelles arrivées de Constantinople confirment la reconnaissance officielle de Méhémet Ali comme gouverneur de l'Egypte. Cette reconnaissance accorde aussi le gouvernement de l'Egypte aux héritiers du Pacha, mais elle met de telles restrictions que ce prince est réduit à l'état de vassal. Avec la résignation d'un vrai musulman, Méhémet Ali semble accepter ce qu'on lui accorde, se fiant au hazard pour obtenir davantage; car il pense, comme bien des gens, que l'état de choses établi par l'intervention des grandes puissances est tout à fait provisoire et que le moindre accident peut le changer d'un jour à l'autre.

Les probabilités de désarmement augmentent et partout l'on croit moins à la guerre. Les autres puissances européennes pressent la France de désarmer, et il faudra qu'elle désarme, si elle ne veut pas la guerre. Cependant rien n'est sûr encore de ce côté; car bien des incidents peuvent changer la situation, et de ce nombre serait une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le ministère a été fort maltraité dans la discussion sur les fonds secrets. La majorité sur laquelle il comptait s'est trouvée singulièrement diminuée; il n'a emporté le vote de la Chambre que par 90 voix de majorité.

Paris, 1er mars 1841.

La loi sur les fortifications de Paris n'a pas encore passé à la Chambre des Pairs; on fait beaucoup de suppositions sur la possibilité du rejet de l'enceinte continue qui augmenterait considérablement la dépense. Ce projet a véritablement d'assez singulières destinées. En 1833 lorsqu'il en fut question pour la première fois, le peuple se prononça si énergiquement que les Chambres n'osèrent pas lutter contre l'opinion publique; on criait alors que les fortifications n'avaient d'autre but que de bombarder Paris. Aujourd'hui le même peuple soutient de toutes ses forces cette mesure si dangereuse.

Les bastilles ou fort détachés sont en pleine voie d'exécution. Cinq cents ouvriers ont déjà tracé les fortifications d'Alfort, de manière à ce que l'on puisse juger de l'importance de la citadelle qui va être construite en cet endroit. Les remparts formeront un pentagone, occupant une étendue de mille mètres carrés entre la route de Champagne et celle de Lyon, non loin du confluent de la Seine et de la Marne. Chaque angle formera un énorme bastion; tous les murs seront crénelés et enfermeront la citadelle qui sera d'une grande force. Deux mille hommes sont employés aux forteresses de St. Denis et du Pont-Valérien, et les travaux sont commencés à Nogent, Noisy-le Sec, Pantin Fontenay et Rosny.

On parle en ce moment de quelque chose qui ressemble à un désarmement. Le maréchal Soult propose de diminuer le nombre des hommes qui doivent former l'armée permanente, en envoyant en réserve ou pour parler autrement en accordant des congés illimités à 60,000 hommes ayant déjà servi cinq ans. Le ministre de la guerre retranchera ainsi de son budjet 23 millions de francs. L'armée permanente de 1842 serait donc seulement de 433,741 hommes, et l'année suivante par le même système elle descendrait à 370000 environ; 120 ou 130,000 hommes seraient alors en congé ou en réserve et pourraient être immédiatement rappelés sous les drapeaux.

Le secret de cette mesure est une entrevue du comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, avec M. Guizot. Le comte d'Appony a demandé avec insistance l'exécution de promesses qui lui auraient été faites par le ministre des affaires étrangères; il a ajouté que, "comme le gouvernement français n'avait plus à craindre aucune difficulté intérieure, son souverain l'avait chargé de reclamer un acte positif de désarmement et de déclarer à M. Guizot que s'il n'acquiesçait pas à cette demande, l'Autriche serait forcée de concert avec la Prusse et les Etats de la confédération germanique de former un camp d'observation sur le Rhin."

A la suite de cette entrevue, le maréchal Soult décida qu'une réduction de 60,000 hommes aurait lieu et promit qu'aussitôt la clôture de la session des Chambres, l'effectif réel de l'armée française ne dépasserait pas 380,000 hommes.

Le gouvernement s'est vu dans l'impossibilité de soutenir l'accusation de faux dirigée contre le gérant [illegible] et le rédacteur en chef du journal la France, qui a publié les lettres [illegible] de M. de Talleyrand [illegible] attribuées à Louis Philippe. L'action, [illegible] intentée contre le [illegible] France, sera probablement [illegible] jours.

Le midi de la France continue [illegible] inondation du Rhône; ce fleuve [illegible] les levées qui avaient été construites pour prévenir ses ravages et [illegible] se sont [illegible] une fois précipitées dans les campagnes qui ont été entièrement dévastées. Le [illegible] tages.

On s'est entretenu ici avec intérêt de l'affaire MacLeod, et on a jugé assez généralement que la presse anglaise était insolente au-delà des bornes avec les Etats-Unis. On a ri de l'insinuation du Times qui [illegible] suppose aux Etats-Unis dans ce procès, si l'Amérique était injuste envers l'Angleterre, c'est qu'elle subissait l'influence du mauvais esprit que ce dernier pays de France souffle de partout. C'est la faute de la France, apparemment encore, si un nouveau différend semble devoir s'engager entre la Grande-Bretagne et l'Union au sujet de la capture d'un bâtiment de cette dernière nation.

Puisque je parle des Etats-Unis, je dois vous dire que j'ai été témoin de la vive visite qu'un certain nombre de citoyens américains, au nom de la majorité de leurs compatriotes présents à Paris, ont fait à la rédaction du National, pour protester contre une lettre, écrite par quelques américains à M. Guizot. Dans cette lettre M. Guizot était prié de se laisser faire son portrait, qu'on enverrait à Washington pour le placer à côté du héros de ce nom. Cette sorte d'assimilation avait justement indigné les compatriotes de ce grand homme, et je les ai vus dans une exaspération qui fait honneur à leurs sentimens. Indépendamment de ces visites, la rédaction du même journal a reçu des protestations en assez grand nombre. J'en copie deux, au hazard, sur les originaux:

"Monsieur le rédacteur,

Quelques Américains ont adressé une lettre à M. Guizot pour le prier de se laisser faire son portrait et [illegible] qu'on l'envoyât à Washington. Je ne puis vous exprimer la peine que cette démarche m'a causée, et je viens ici protester en mon nom personnel et au nom de mes pays.

"Oui, nous serions des lâches si nous pouvions oublier que nous sommes les enfans d'une grande république, et nous l'oublierions en offrant un hommage semblable à l'ennemi de toute liberté! Oui, nous serions des lâches, si nous aimions la liberté pour nous-mêmes, sans la désirer pour les autres peuples et surtout pour la France qui nous aida à la conquérir.—Or, c'est ce que feraient les signataires de cette malheureuse lettre en appelant à un pareil honneur celui qui, en France, a tué la liberté de la presse et de la discussion, et qui s'oppose aujourd'hui à tout progrès, à toute réforme!—Oui, nous serions des lâches et des hommes sans caractère, si, en France, nous offrions de l'encens à l'idôle que nous briserions sous nos pieds en Amérique! Notre capitole est un lieu saint, le temple de la liberté, bâti par Washington, Madison, Jefferson. Il devrait rester pur de toute image doctrinaire.

"Par ces motifs, et plusieurs autres que je n'ai point le temps d'énumérer, je vous prie de recevoir et d'insérer ma protestation.

Paris, ce 24 février."

Voici une autre lettre: Permettez que je corrige par quelques mots l'impression que peut faire la notice du National d'hier sur M. Guizot et les Américains présents à Paris.

"D'abord, au lieu des Américains qui habitent Paris" vous auriez dû dire: "Quelques uns des Américains." Sur les deux cents qui s'y trouvent en ce moment, pas plus de vingt, à ce que j'ai entendu dire, ont signé la demande adressée à M. Guizot; et quelques uns, sinon la plupart de ceux qui l'ont signée, l'ont fait pour servir un jeune artiste de grand mérite, leur compatriote, plutôt que pour témoigner du respect pour M. Guizot.

"N'ayez pas peur, messieurs, que les citoyens des Etats-Unis *confondent jamais dans le même hommage le général Lafayette et M. Guizot.* (Expressions du journal,) M. de Lafayette a rendu des services à Washington; M. Guizot en a reçu de lui; car c'est lui surtout qui profitera de l'association de son nom avec celui de Washington; et le compliment que viennent de lui faire un petit nombre d'Américains prouve qu'il en tire déjà ses fruits.

"Vous dites:—"Il parait que messieurs les Américains qui habitent Paris se sont gâtés dans la fréquentation des salons ministériels, et qu'ils ont oublié qu'ils avaient l'honneur d'appartenir à un peuple libre."

"En ceci, messieurs, vous attribuez aux Américains une prédisposition à se corrompre vraiment effrayante. Se laisser gâter par des tentations beaucoup plus fortes que celles qui peuvent s'offrir dans des salons ministériels, indiquerait une faiblesse vraiment incompatible avec des qualités mâles et vigoureuses auxquelles le peuple américain doit sa naissance nationale et son existence républicaine.

UN AMERICAIN."

—On lit dans un journal français:

—La nuit dernière, un de nos romanciers, homme d'esprit et de sang froid, est rencontré par un voleur qui, le couteau au poing, lui demande la bourse.

"J'allais vous faire la même question, répond l'auteur en prenant un air résolu; je vois que j'ai affaire à un luron; j'ai un coup monté, venez avec moi, nous partagerons."

Le premier solliciteur, touché de cette preuve de confiance, accepte. On marche de compagnie, et au moment où une patrouille passe, notre auteur fait arrêter son partner. Voilà une nouvelle toute dramatique.

☞Les personnes qui désireraient obtenir une résidence agréable à trente minutes de marche cheval, de la Nouvelle-Orleans, auront une occasion de faire l'acquisition d'une propriété de cette description, en se rendant à la vente qui aura lieu aujourd'hui, par J. A. Beard & Co. à la Bourse de la Cité; ou lera la criée d'une jolie propriété actuellement occupée par M. John Green, à Greenville. La vente sera positive et sans reserve, et les conditions seront très accommodantes. 5 avril—1

CONSEIL GENERAL.
Troisième Municipalité.
Alfred Lewis, C. F. Dausey,
J. B. Dolhonde, J. Lacoste,
Seront soutenus par le vote de la TROISIEME MUNICIPALITE.

☞Les habitans de la 3me. Municipalité nommeront pour les représenter au Conseil Général, Messrs.
ALFRED LEWIS,
STE. CROIX GUINAULT,
A. DELABURS,
GABRIEL DE FERIET.
3me. Municipalité.

Première Municipalité.
☞Nous sommes autorisés à annoncer que M. FELIX LABATUT est candidat pour la place d'Alderman du 3d. District de la Première Municipalité.

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer que MM. JOSEPH N. ROBERT et J. A. MONTMAIN, seront soutenus comme aldermen du 2e. district de la première Municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

PREMIERE MUNICIPALITE.
☞Les candidats suivants seront soutenus à la prochaine élection:
Pour Aldermen du 4me. district. { H. D. PEIRE. EDMOND BONIAT.
30 mars—6

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.
Veuillez annoncer les noms des personnes suivantes comme candidats pour Aldermen pour représenter le 4me. District de la Première Municipalité.
C. D. Dufour, Chs Forstall.
BEAUCOUP DE VOTANS.

☞Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Aldermen du 4me. district de la 1re. Municipalité:
CHARLES E. FORSTALL,
PAUL DELERY.
29 mars *Beaucoup de Votans.*

Messieurs les Editeurs,
Au moment où s'agitent tant de questions importantes pour la 1ère. Municipalité et dont la solution favorable requière un grand concours d'action et beaucoup de talent, de zèle, et de jugement chez les membres du Conseil, nous venons offrir aux suffrages de nos concitoyens du Premier District les noms des candidats suivans à la prochaine élection d'Aldermen:
G. Musson, S. D. McNeil,
J. B. Desègre, J. P. Benjamin.
LES AMIS DU BIEN.

PREMIERE MUNICIPALITE.
☞Les votans du second district recommandent M. JOS. N. ROBERT à la place d'alderman. Il sera fortement soutenu par
22 mars LA MAJORITE.

Première Municipalité.
Messieurs les Editeurs.
Veuillez publier le ticket suivant d'aldermen. Il a été suggéré par un grand nombre de votans comme devant recevoir à la prochaine élection l'appui des habitans du PREMIER DISTRICT.
G. Musson, A. D. Crossman.
John Davis, S. D. McNeil.

PREMIERE MUNICIPALITE.
Cinquième District.
Messrs. Bullitt, Magne et cie.,
Veuillez, Messieurs, publier le ticket d'Aldermen suivant; il a été suggéré par un grand nombre d'électeurs comme devant recevoir, à la prochaine élection, l'appui des habitants du CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT,
N. GURLIE.

Messieurs Bullitt, Magne & Co.,
Veuillez annoncer dans votre journal, que Messieurs N. GURLIE et C. RAMOS sont candidats à la place d'aldermen du 5ème. District de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus à la prochaine élection par la majorité des votants. 30 mars.

WHISKEY—100 barils rectifié de Cincinnati, à vendre par 5 av J. VAIRIN & Co.

FARINE—100 barils farine superfine, à vendre par 5 av J. VAIRIN & Co.

CAFE—300 sacs café vert prime à vendre par 5 av J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

CONFITURES de la Havane à vendre par 5 av J. ROBERT & Co 3 Magasins.

CIGARES—300,000 cigares régalias et impériales, à vendre par 5 av J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

PORC—316 barils mess, à l'inspection et à vendre par 5 av W. C. TOMPKINS & Co, 40 Gravier.

BEURRE de l'Ouest—300 barillets beurre de l'ouest de qualité supérieure à vendre par 5 av W. C. TOMPKINS & Co, 40 Gravier.

DES avances en argent seront faites sur consignation de produits adressés à Aimé Patton, de Philadelphie, par 5 av J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

CHAPEAUX DE PALMIER de qualités assorties, constamment en mains et à vendre par 5 av FROST & Co, 8 Douane

BOTTES, souliers et brodequins—50 caisses assorties en débarquement de l'Oceana, à vendre par 5 av FROST & Co, 8 Douane.

CHAPEAUX de laine—Constamment en mains un approvisionnement de qualités [illegible] et communes à vendre par 5 av FROST & Co, 8 Douane.

TABAC—50 caisses à vendre par 5 av FROST & Co, 8 Douane.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par 5 av ALEX. PARK, 91 Commune.

LARD—40 tierçons jambons, et 15 boucauts épaules à vendre par 5 av J. VAIRIN & Co.

VINS—40 barriques vin de Malaga doux à de sec, en magasin et à vendre à bas prix pour clore un envoi par 5 av J. ROBERT & Co, 3 Magasins.

FARINE—300 barils en débarquement et à vendre par 5 avril CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—1000 barillets en magasin et à vendre par 5 avril CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils whiskey, à vendre par 5 avril CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS de [illegible] en magasin et à vendre par 5 avril CLYMER, BRITTON & SWIFT, 40, rue Tchoupitoulas.

SACS de [illegible] toile d'emballage—80 balles [illegible] à vendre par TUFTS & HOBART, 30, rue de la Douane.

BEURRE—100 barillets beurre de Goshen supérieur, à vendre par TUFTS & HOBART, 30, rue de la Douane.

CLOUS—300 barillets clous de Boston. TUFTS & HOBART, 30, rue de la Douane.

GRAISSE—1000 barillets en magasin et à vendre par 5 avril STETSON & AVERY, 98, Gravier.

CAFE RIO—800 sacs en débarquement du brick Junius, venu directement de Rio, à vendre par 5 avril STETSON & AVERY, 98, Gravier.

MARCHANDISES du pays—300 colis consistant en toile à carreaux et à draps étroite 3/4, 7/8 et 4/4; osnaburgs de Lowell pour hommes unies et rayées 3/4, 7/8 et 4/4; [illegible] 5 avril STETSON & AVERY, 98, Gravier.

DERNIERES DATES

New-York	mars [illegible]	Liverpool	[illegible]
Boston	mars 21	Londres	[illegible]
Philadelphie	mars 23	Havre	mars 3
Washington	mars 23	Paris	mars [illegible]
[illegible]	mars [illegible]	Bordeaux	jan 29
[illegible]	mars [illegible]	Madrid	[illegible]
[illegible]	fév [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	mars [illegible]	Havane	mars [illegible]
[illegible]	[illegible]	Hambourg	mars [illegible]

COMMERCIAL.

HAVRE.—2 mars.—Notre marché de coton s'est trouvé hier calme, et 400 balles seulement des Etats-Unis ont été vendues à une légère baisse sur les qualités ordinaires. Nous n'avons pas eu d'arrivages. Le Iowa, qui doit nous apporter des dates de New-York du 8 est attendu d'heure en heure.

HAVRE, 1er mars.

Les demandes de coton ont été animées; les ventes du mois de février ont atteint 60,000 balles, moitié au commerce, moitié aux spéculateurs. Les arrivages du même mois ont été de 20,000 balles.

Le stock y compris les quantités en mains des spéculateurs, doit dépasser 70,000 b. Nos prix aujourd'hui sont de 81 à 85 f. pour ordinaire et bon ordinaire, 85 f. pour bon ordinaire à petit courant; et 100 f. et au delà pour bon courant.

Le marché a été très calme durant ces trois derniers jours. [illegible] prix pour l'avoir dépendant entièrement des avis que nous recevrons des Etats Unis.

P. S. 700 b. ont été vendues aujourd'hui à une baisse de 1 centime sur les prix antérieurs.

HAVRE, 27 février.

Le coton est moins demandé, mais il maintient très bien ses prix. Ventes des deux derniers jours 1283 balles dont 879 Louisianaise 97 @ 103 f.; 40 Floride à 87; 25 Mobile à 97; 224 Georgie à 100.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Southport, Herbert, New York, Fosdick & Bro
Navire Vicksburg, Berry, New York, A Cohen.
Brick Queen Victoria, Whiting, Port Spain, Trinidad. G M Wold.
Brick Africa, Shapleigh, Boston, M Gamble.
Goel. Tauger, Greenlaw, New York, J H Ashbridge.
Goel. Roan, Russell, Mobile, C H Wheeler.
Goel. Augusta, Post, Havane, J Landis & do.
Goel. Lydia, Mills, New York, J M Wold.
Steamer Queen of the South, Miller, Mobile, capitaine.

ARRIVES.

Bot de rem. Pratanis, Wilder, des passes.
Bot de rem Phoenix, Amable, des passes.
Bot de rem Claiborne, Baker, des passes.
Bot de rem Porpoise, Davis, des passes.
Bot de rem. Pilot, Martin, des passes.
Navire Pantheon, Goodmanson, New York.
Navire Ontario, Holmes, Boston.
Navire Ann Mary Ann, Lane, Liverpool.
Navire Walker, Boyd, Liverpool.
Barque Zampa, Domigne, Nantz.
Barque Cilia, Daly de Kingston.
Barque Standard, Smith, Demerara.
Brick Janius, Gibbs, Rio Janeiro.
Brick Long Island, Howell, Richmond.
Brick Aldebaran, Cawley, St. Thomas.
Goel. Octavia, Churchill, Mobile.
Goel. Planet, Robinson, Lisville.
Goel. Gladiator, du brick Brilliant.
Goel. Tarry-Not, McIntyre, des Attakapas.
Steamer Tchula, Mussly, de Tchula.
Steamer Marmion, St. leis, des Illinois.
Steamer Persian, Hart, du Bayou Sara.
Steamer Tecke, Hooper, de Baton Rouge.
Steamer Hesme Claiborne, de la Riviere Rouge.
Steamer Patrick Henry, Dorsey de St. Martinsville.
Steamer Colorado, Streik, de Lafourche.
Steamer Edward Shippen, Russell, de Louisville.
Steamer Missouri, Snow, de Pittsburgh.
Steamer Gen. Pike, Ross, de Cincinnati.
Steamer Little Rock, de Fort Coffee.
Steamer Cumanche, Mason, de Williams' Landing.

MEMORANDA.

Arrivés à Marseille, de la Nlle. Orléans, 21 fév. navire Noble; 19, Grenouille.

Partis de Marseille pour ce port, 9 fév. le Charles, Oorham; 21, la Mary-Ann, Mull, l'Aurelian, Bruce.

Partis du Hâvre pour la Nlle Orleans, 2 fév. le Caledonia-Brander, Malony; 26, l'Edw. Perkins et le Manchester.

Au Havre pour la Nlle. Orléans, 18 fév. l'Isaac Newton, partant le 10 mars; le St. Clair, Casper, sous pen; le Mauco, Nichols, do. le Columbia, Robinson, do.

Partis de Bordeaux pour ce port, 26 février, l'Union, Ryan; le Cardinal de Chevreuse, Poissonnier; 6, le Highlander, Barker; l'Eulalie, Petevin.

En charge à Bordeaux pour ce port, le Louis XIV, partant le 20 fev. le Chateaubriand, dito.

Arrivés au Havre, de la Nlle. Orléans, 20 fev. l'Isaac Newton; l'Anne-Louise, 19, [illegible]; 17. l'Albania; 16, l'Olympia; le Columbia; 18, le Manco; l'Amazon et le St. Leon.

☞Pour les arrivages et départs dans les autres ports d'Europe et du Nord, voir dans la partie anglaise.

Departs et Arrivages, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord Amérique et l'Angleterre, et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
British-Queen	Londres, mars 10	N-York, avr 10	avril –
Acadia	Liverpool, mar 19	Boston, avr 17	avril 9
Columbia	Liverpool, av. 4	Boston, mai 1	avril 19
President	Liverpool, av 16	N-York, mai 10	mai 1
Britannia	Liverpool, av. 20	Boston, mai 16	mai 6
Caledonia	Liverpool, mai 4	Boston, juin 1	mai 20

OUVERTURE DU MAGASIN DE LA MAISON ROUGE.
Sur la Levee entre les deux marchés.

LES soussignés informent les dames et les personnes qui ont bien voulu les honorer de leur confiance, qu'ils viennent de remonter leur magasin de marchandises sèches sur la Levee où on trouvera toujours un grand assortiment de marchandises nouvelles et de saisons, qui seront vendues très bon marché

FAUCHON FRERES.

N. B. Le magasin qu'ils avaient encoignure Toulouse et [illegible], ainsi qu'une partie des marchandises, ayant été vendus à M. V. Pinard, l'autre partie a été transportée à leur magasin encoignure Conti et Bourbon. 5 av—6

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existant sous la raison de Reinecke, Delery & Co. est dissoute d'un commun accord depuis le 1er janvier 1841. Paul Delery est seul chargé de la liquidation.
G. W. REINECKE
PAUL DELERY,
F. L. REINECKE.

G. W. Reinecke continuera les affaires en son propre nom. Il espère que ses amis et le public en général continueront à l'honorer de leur patronage.
5 avri—4 G. W. REINECKE.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société en commandite par M. Dupierris sous la raison A. Capdevielle & Co., est dissoute par expiration de contrat. Le soussigné reste seul chargé de la liquidation.
5 av A. CAPDEVIELLE, 56 V. Levee.

AVIS Les soussignés ont formé ce jour une société pour les affaires de Groceries et commission sous la raison A. Capdevielle & Cucullu.
A. CAPDEVIELLE,
5 av P. CUCULLU.

DEMANDE D'UN ASSOCIÉ—On demande dans une école commerciale de cette ville, établie depuis près de cinq ans, une personne ayant un petit capital, c'est-à-dire de 700 à 1000 piastres, et pouvant généralement enseigner toutes les différentes branches d'une bonne éducation.

Une bonne prononciation de la langue anglaise est indispensable. Les lettres adressées à Mr. G. H. au bureau de la poste recevront une prompte attention 5 avril—5

I. ROBBI,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
VILLE DE LAFAYETTE,
Rue de la Cour [illegible] près du Ferry,

A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines choisies et à vendre à des prix modérés.

Tamarin, casse, crème de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sels d'epsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, [illegible] Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules de copahu, sulfate de quinine, eau de rose, [illegible] &c. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 5 avril

SANGSUES—Quelques centaines de sangsues de première qualité, à vendre par I. ROBBI, 5 avril Ville de Lafayette.

COUTELLERIE de table—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de coutellerie de table des meilleures manufactures, consistant en: couteaux de tables et fourchettes dito, idem à dessert; couteaux à découper; couteaux à gibier, &c. à vendre par 5 av HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

AUX DAMES—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, un superbe assortiment d'ornements de ceintures, de la dernière mode.
5 avril HYDE & GOODMAN, 15, rue de Chartres.

SAVON, Huile et Chandelles,
2000 caisses savon extra, No. 1 et 2 de Boston, marques de Winchester, Gould et Jackson.
1500 gallons huile d'hiver blanchie.
1000 do huile d'éléphant de mer.
150 caisses chandelles de blanc de baleines;
40 do do composition;
150 do de suif,
En magasin et à vendre par
5 av TUFTS & HOBART, 30, rue de la Douane.

MAQUEREAUX et Morues—100 barils maquereaux No. 1, 2 et 3; 200 caisses morues; 20 1/4 de barils harengs, à vendre par TUFTS & HOBART, 5 av 30, rue de la Douane.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR l'arrestation du nègre PERRY, parti marron depuis le 1e de mars à la chaine de la Première Municipalité, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 6 pouces: il a une assez jolie figure, une cicatrice au front. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de cette ville, ou le ramènera au No. 94, Vieille Levee. 5 avril—10

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, dans l'après midi du 28 mars, la griffonne créole nommée CAROLINE, âgée d'environ trente ans, taille d'à peu près cinq pieds six pouces, et parlant assez bien l'anglais. Elle portait à son départ une robe d'indienne brune, et avait un mouchoir [illegible] tête. Elle a amené avec elle son enfant, petite mulâtresse nommée Corinne, âgée d'environ six ans avec la marque d'une coupure au menton, faite avec un [illegible]. Cette griffonne a été vue sans son enfant près du cabaret à l'encoignure des rues Julie et Foucher, et l'on suppose qu'elle se tient cachée dans ce quartier, ou près du vieux bassin. On donne avis de ne pas lui donner asile, ni à son enfant.

La récompense susdite sera donnée à celui qui les livrera toutes deux au geôlier de la seconde municipalité, et on donnera avis à J. B. WALTON, 5 avril—☞ 265, rue des Magasins

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Vendredi, le 26me. de Mars 1841—Présent l'honorable juge A. M. Buchanan—Auguste Welzer contre ses créanciers.—No. 19350—Sur motion de R. M. Carter, avocat de Horace C. Cammack, syndic des créanciers du dit insolvable; il est ordonné par la cour, que les créanciers et toutes autres personnes intéressées, aient à déduire leurs raisons, dans dix jours à compter de la présente publication, de cet ordre, pourquoi le dit tableau de distribution exposé par le dit syndic ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conformité.
Extrait des minutes.
avr—3un 10j P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 3 avril 1841—No 13,815—Jos. C. Gardette contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de P. P. Labarre, notaire public, le jeudi, quinze d'avril courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Extrait des minutes—Bureau du greffier; Nouvelle Orléans, 3 avril 1841.
5 av—3 ARMAND PITOT, greffier.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession Andrew Carrico—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Grant exécuteur testamentaire de Andrew Carrico décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
5 avril W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que William James McLean a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John French, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
5 av W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit à 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Ainsi la verge est réduite à $1 50 au lieu de $2 qu'était leur ancien prix, ce qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphaltes $1 la verge, [illegible] à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la verge.
Adresse [illegible] No. 6, Passage de la Bourse. 19 nov

GARDES D'ORLEANS—Attention!
[illegible]
La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, [illegible] courant, au lieu ordinaire [illegible] rendez-vous à [illegible] heures [illegible] du matin.
Les sergents sont requis [illegible] Grande tenue, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
ANT. DUBUC, Sergent major.
P. S. Les membres honoraires sont invités à se réunir à 8 heures du matin, le 11 courant, au lieu ordinaire du rendez-vous de la Compagnie (Place St. Antoine).

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 23 mars 1841.
L'ELECTION par les actionnaires pour six directeurs pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la Compagnie Lundi 5 avril 1841, de dix heures du matin à 4 heures P. M.
Par ordre de la Direction.
24 mars J. A. DUREL, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NELLE. ORLEANS.
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus que l'élection annuelle de treize directeurs, aura lieu lundi le 5 avril 1841, au bureau de la compagnie, de 10 heures a. m., à 2 heures p. m., et qu'un état général des affaires de la dite corporation sera prêt à être examiné samedi le 3 avril 1841.
Par ordre du bureau.
26 m E. L. TRACY, secrétaire.

TOILE et corde d'emballage—300 pièces toile d'emballage de l'Inde et de Russie; 25 rouleaux de cordes, à vendre par STETSON & AVERY, 5 avril 98, rue Gravier.

TABAC—100 caisses [illegible] de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY, 5 avril 98, rue Gravier.

POMMES SECHES—40 barils à vendre par BEDFORD & BECK, 5 avril 24, rue de la Douane.

TOILE A VOILES—100 pièces Nos. 1, 2, 3 et 4, à vendre par BEDFORD & BECK, 5 avril 24, rue de Douane.

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 milliers à vendre par BEDFORD & BECK, 5 avril 24, Douane.

RIZ—30 tierçons en bon état, à vendre par BEDFORD & BECK, 5 avril 24, Douane.

PLATRE DE PARIS, Ciment hydraulique romain, crème pour plâtriers en barriques de dimensions assorties; chaux fraîche de Thomaston, d'Angleterre et de Baltimore, à vendre par BEDFORD & BECK, 5 avril 24, rue de la Douane.

JAMBONS—12 barriques jambons fumés du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 avril 63, rue Gravier

TABAC—30 caisses tabac manufacturé du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 avril 63, rue Gravier

ACIER—61 paquets acier [illegible] en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 avril 63, rue Gravier

BOEUF et Porc—50 barils boeuf Mess; aussi 300 barils de porc mess et prime, et 150 barils porc convenable pour les habitations, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 5 avril 63, rue Gravier

300 Barils vieux WHISKEY rectifié de première qualité, à vendre en gros ou en détail, par CHARLES GIRARD, 5 avril—3 241, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE—D'après l'autorisation qu'ils viennent de recevoir de M. J. E. Loreilhe maintenant en France, les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'à partir de ce jour la société formée sous la raison de Loreilhe & Valeton entre J. E. Loreilhe, Alcide, Leopold & Henry Valeton a été dissoute d'un commun accord.

J. E. Loreilhe & Alcide Valeton contractent une nouvelle société sous la même raison de Loreilhe & Valeton, ils s'occuperont exclusivement des affaires de commission rue Toulouse no. 9.

Leopold & Henry Valeton continueront les affaires de grocerie, rue Royale No. 33 sous la raison de Valeton & Co.

La Liquidation de toutes les affaires antérieures au 1er. avril sera faite par la nouvelle maison Loreilhe & Valeton.
ALCIDE VALETON.
LEOPOLD VALETON.
5 av—3 HENRY VALETON.

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop concentré de salsepareille, préparé par J. B. A. Maneil Jr., pharmacien à Bordeaux—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce précieux médicament qui a été reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies suivant d'un vice quelconque dans le sang. LOREILHE & VALETON. 5 av Enc. Royale et Douane.

16 CAISSES INDIGO de Manille, 160 sacs poivre noir; 50 sacs piment; 60 sacs racine de gingembre; 20 balles de clous de girofles; 176 sacs café Java; 500 rouleaux cordages de Manille de dimensions assorties, de 1½ à 6 pouce; 100 rouleaux cordage goudronné, do. do. do; 50 pièces toile à voiles; 100 caisses liqueurs assorties; 130 ½ pipes eau de-vie de cognac de J.J. Dupuy; 1000 caisses vin rouge de Bordeaux; 100 pipes de nègres; 1000 pipes toile d'emballage d'Allemagne de 44 pouces de largeur; 500 pièces toile imitation de Dundee de 40 pouces; 800 pièces toile de Dundee de 45 pouces de largeur; 100 pièces toile d'emballage croisée de 28 pouces do; 476 caisses thé impérial, thé impérial et poudre à canon; 150 paniers bouteilles à Madère: 140 barils vieux whiskey de Monongahela. 100 barils eau-de-vie américain: 150 barils [illegible] 100 milliers cigares principe: 275 balles tabac: 12 caisses couleur verte: 25 boîtes tabac de la Havane: 150 caisses de Hock: 100 caisses [illegible] 100 jambons de Westphalie: 125 [illegible] alun, 10 barils et barriques sel d'Epsom: 20 caisses [illegible] et 3 caisses chapeaux de Panama à vendre par O. H. MIESKOAES, 5 av 24, Vieille Levée.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la faillite de Charles Tremoulet sont priées de les présenter au syndic [illegible] à ce qu'elles puissent être mises dans le tableau de distribution qui est sur le point d'être enregistré. A. C. TREMOULET, 5 avril—10 Syndic

LE soussigné devant bientôt quitter le pays prévient le public qu'à partir de ce jour il se démet des pouvoirs qu'il avait investi Mme. Virginie Comette épouse de J. F. Cortez, et qu'il [illegible] aux affaires de cette dame devra être réglé directement avec elle. 5 avril—3 P. D'ABADIE.

BLANC de plomb—De New York et de Philadelphie, à des prix réduits—Les soussignés agents pour la vente de blanc de plomb de deux des plus grandes manufactures du pays, ont réduit les prix sur les diverses qualités afin de mettre les acheteurs à même de pouvoir en obtenir au même prix qu'aux autres villes de l'Est.
5 av JARVIS & ANDREWS Droguistes en gros. 20, Commune.

RECU par les derniers arrivages de France et à vendre par les soussignés
100 douz. gants vrai filet,
20 caisses tulle noir uni simple,
15 do de do de fort,
10 do de do façonné,
Châles vrai filet franges fort,
Do imitation
Do do façonné
60 douzaines mouchoirs batiste,
Mousselines suisses unies et façonnées,
Do imprimées unies et satinées,
Bas de coton et de fil [illegible]
Rubans taffetas noirs No. 5
Do satin assortis de no. 1 1/2 à 8.
5 avril LORNE & FROIS 21, Chartres.

VENTE PAR LE SHERIF.

Charles Caffin vs la Compagnie d'Incendie Phoenix No. 8.

COUR DE DISTRICT—No. 19404—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la bourse St. Louis rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, vendredi 7 mai 1841, à midi,

Un lot de terre situé au faubourg Washington, quartier Clouet, désigné par le No. 7, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, le 1 avril 1837, et déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, sous la désignation de plan no. 34. Le terrain mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau entre les rues Clouet et Louisa, sur 145 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes circonstances et dépendances appartenant audit lot de terre, conformément à un acte passé par devant Joseph Cuvillier, notaire, le 9 octobre 1837, par Ferdinand Louis Marie à la troisième municipalité et de la troisième municipalité à la compagnie d'incendie Phoenix no. 8, le même jour et la même date ci dessus désignée et dans le même acte de vente, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant
JOHN L. THIELEN,
3av—4 en 30j Sherif de la Cour de district du 1er dist.

BLANC de baleine, cuivre, zinc &c—400 caisses blanc de baleine, de dimensions assorties; 200 caisses cuivre en feuilles, 10 caisses cuivre à toiture, de 16 livres à la feuille, 150 feuilles cuivre à chaudronnier, 60 barriques zinc à toiture, 20 barils huile à tanner, 20 do huile de baleine, 9 barriques creusets de plomb noir, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 5 avril 28 et 29, Nouvelle Levée

RECU par les derniers arrivages d'Europe et à vendre à la Pharmacie du soussigné:
Sirop anti-goutteux de Boubée,
Sirop de pointes d'asperge,
Sirop de violettes,
Sirop de Lamouroux,
Elixir de Guillie,
Pilules de valet,
Biberons d'Arbot,
Papier à cautère,
Papier chimique,
Charpie française, 1ère qualité,
Bas lassés en peau et en coutil croisé,
Racahout des Arabes,
Eau de Bellot,
Ainsi qu'un grand assortiment de produits chimiques et instruments en gomme élastique.
3 avril J. METGE, 109, rue Royale.

MONSIEUR B. NEUVILLE DUREL, Chirurgien-Dentiste, élève de S. Le Maire à Paris, prévient ses amis et le public que n'ayant pas encore son cabinet préparé, il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Consultations et opérations sur toutes les affections morbides des dents et de la bouche.

Nota—Feuie, cautérise, touche les dents à des prix modérés.

Rue de l'Hopital No. 13, où on le trouvera de neuf à cinq heures. 2 avril—10

P. U. GUERINGER, successeur de M. Blasco & Co., rue de Chartres No. 69, vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de très belles marchandises confectionnées avec soin et dans le dernier gout, savoir:
Levites en mérinos noir,
Habits do de
Do veste do du façons nouvelles,
Levites en coutil, dessins assortis, façons nouvelles,
Do en fil et soie,
Habits-veste coutil, dessins assortis
Pantalons en mérinos noir, blanc et couleurs assorties,
Do en satin noir et couleurs assorties,
Do en coutil dessins assortis et nouveaux.
Aussi:—Un assortiment général de parapluies en gros de Naples de 28 à 36 pouces,
Parapluies en gingham,
Chapeaux de Panama, à $3 4 et 5,
Do en feutre gris larges bords,
Do en feutre noir
Do de soie noire à la mode,
Foulards de diverses qualités,
Bretelles fines et d'un nouveau genre,
Caleçons en toile,
Mouchoirs en batiste, unie et à dessins, brodés,
2avril—7

HABILLEMENS D'ETE ET NAUVEAUTES.
Prix très reduits.

LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le Lafayette, du Havre, un grand assortiment d'articles d'été les plus nouveaux, entr'autres
Habits, redingotes, paletots, vestes, blouses et pantalons coutil, à $3.
Redingotes merinos très belles, à $15.
Gilets piqué, poil de chèvre et soie du dernier genre, à $2 et 3.
Chemises de couleur indienne et jaconnat,
Chapeaux de paille pour homme et enfant, à $2 et 3, très beaux,
Cravates jaconat, gants fil, bretelles fil cravates taffetas,
Chaussettes fil, coton et soie; Cols et nœuds satin d'été,
Taffetas gaumé,
Habillemens d'enfants,
Coutils fil, et fil et coton,
Merinos noir très beau, à $1.
Bombasine.
Gaze laine, article nouveau, pour robes, très superbes.
Mousseline et jaconats pour robes,
Escarpins vernis cirés, etc.
LOISON & SILVESTRE,
24 mars 73, rue Royal

A VENDRE à des conditions avantageuses pour cause de départ—UNE GROCERIE bien achalandée, située à l'encoignure Dumaine et Bourbon. S'adresser sur les lieux à [avril—3] GAIBROIS.

A VENDRE—En débarquement du navire Eulalie, capt. Satarie, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge ordinaire.
70 barrils vin blanc, Sauterne.
THEOPHILE BARBANCEY,
1 avril—6 13, rue Conti.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de merinos noir; et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, merinos noir, et couleurs; et des batistes couleur pour vestes, paletots et levittes qu'il offre à vendre dans le genre parisien, à son nouvel établissement rue de Chartres, no. 58, à côté de MM. A. Paye & Co. LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

TOILE d'emballage d'Ecosse—600 pièces à vendre par 26 m ANDREWS & BROTH, 46, rue du Canal

☞ Un joli [illegible] pianos [illegible] de 1re. qualité à vendre par F. PERRET, 11 fev 60, Toulouse.

POUR St. MARTINVILLE (Attakapas) [illegible] Franklin et [illegible]—Le steamer paquebot régulier PATRICK HENRY, B. J. Dupuy, est prêt maintenant à recevoir du fret, et partira pour les ports ci dessus lundi, le 5 courant, à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord, [illegible] de la rue Bienville ou à [illegible] A. BEIN, 25 Nelle Levée.
N. B. Ce [illegible] engagé pour faire les voyages [illegible] 5 av

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Le [illegible] EDWARD SHIPPEN, capitaine Russell, partira pour les ports ci dessus mardi le 6 courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue Poydras ou à A. P. GRAY & Co. 5 avril 41, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE—Le steamer de la malle des Etats Unis AMBASSADOR, capitaine L. J. James, partira pour le port ci dessus et les ports intermédiaires mardi le 6 avril à 11 heures a. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à 5 av B. E. LAWRENCE, 20 N. Levée.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le bateau à vapeur, porteur de la malle, SWALLOW, capitaine Andes, partira positivement du bout de la rue Poydras, Samedi 3 avril, à midi. S'adresser à bord ou à 3 avril H. E. LAWRENCE, 20, Nouvelle-Levée.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Vasey—Le brick paquebot SEAMAN, capitaine Saull, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 5 av J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Garnier, annoncé comme devant partir le 5 courant, ayant été retardé par le mauvais temps dans son chargement, partira positivement jeudi le 8 du courant.
Pour fret et passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 5 avril 56, Vieille Levee

POUR VERA-CRUZ—La goëlette WATER WITCH, capitaine J. Arnoux, annoncée comme devant partir le 1er courant, ayant été retardée par le mauvais temps dans son chargement, partira mardi 6 du courant positivement. Pour passage seulement s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 5 avril No. 56, Vieille-Levée.

POUR PORT-AU-PRINCE—Devant partir mardi soir, le 6 courant—La goëlette fine voilière ROXANNA, capitaine Bussek, ayant une partie de sa cargaison engagée partira comme ci dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à 5 av J. VAIRIN & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, ELLEN BROOK, capitaine Hewes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 bal de coton, s'adresser à 5 av SCHMIDT & Co. 60 Bienville.

POUR GIBRALTAR—La barque neuve LUCY PENNIMAN, capitaine Keller, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face des [illegible] de Triangle, ou à 5 av ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA NELLE. ORLEANS ET DE BALTIMORE.
La barque MARY, partira ce soir. Pour passage s'adresser à BEDFORD & BECK, 5 avril 24, rue de la Douane.

POUR GIBRALTAR—La barque HENRY NEWELL, capitaine Hasting, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord en face des boisseaux du triangle ou à 5 av ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal.

A FRETER—Pour un port du Nord ou des Antilles, la goëlette SALLY ANN, capitaine Patterson du port de 1400 barils. S'adresser à bord du Pineyune ou à 5 av J. VAIRIN & Co.

POUR PHILADELPHIE—La goëlette fine voilière MOLAASKA, capitaine Colley, prendra le fret de 100 barils [illegible] à la Levée. Pour ce fret ou pour passage s'adresser à 3 avril ALEXANDER & DOUGLASS, 15, Canal.

POUR HAMBOURG—Le navire fin voilier FLATO, capitaine Fanney, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 3 avril J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RUSSEL GLOVER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Howes, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 3 avril 97, rue du Champ.

POUR LA RIVIERE GAMBIE, (côte d'Afrique.) Le brick fin voilier CHOCTAW, capitaine Flinton, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser ALEXANDER & DOUGLASS, 5 avril 15, rue du Canal

CERISES à l'eau-de-vie, à vendre par 3 avril CONVERSE & Co. 56, Nlle-Levée.

VIN de Champagne et vin muscat, à vendre par 3 avril CONVERSE & Co 56, Nlle-Levée.

PAPIER ordinaire et à lettres uni et rayé, et à vendre par 3 avril CONVERSE & Co. 56, Nlle-Levée.

CLOUX assortis de 4 à 20, à vendre par CONVERSE & Co. 56, Nlle-Levée.

RAISINS M et M. R.—100 caisses, à vendre par 3 avril CONVERSE & Co 56, Nlle Levée.

HUILE de lin—30 [illegible] à vendre par 3 av ALEXANDER GOW, 29 Bienville.

NOIX muscades, girofles, épices, &c. à vendre par 3 avril CONVERSE & Co. 56, Nouvelle-Levée.

LIQUEURS assorties, Sardines à l'huile, à vendre par 3 avril CONVERSE & Co. 56, Nlle Levée.

VIN rouge—100 caisses à vendre par 3 av CONVERSE & Co. 56, Nlle-Levée.

HARICOTS blancs—100 barils en magasin et à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co.

MIEL de l'Ouest—10 barils à vendre par JOHN R. SHAW & Co.

GRAISSE—50 barils, à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co.

BEURRE de l'Ouest—50 barillets à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co.

BOEUF—100 barils mess prime, à l'inspection et à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co.

PLOMB en saumons—3000 à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

GRAISSE—300 barillets en magasin et à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

PORC prime—400 barils à l'inspection, à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

FARINE de maïs—100 sacs en magasin et à vendre par 3 avril JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

CAFE HAVANE vert prime, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 3 av 26, rue de la Commune.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de cigarres de toutes sortes, comprenant des Regalias, Canones &c., et marques de choix, constamment en mains et à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 3 avril 26, Commune.

VIN DE PORTO—100 caisses vin de Porto, dit London Dock, en douzaines et trois douzaines, à vendre par ALEXANDER GOW, 3 av 29, rue Bienville

SAUMON frais—Une petite quantité de saumon frais, en boîtes de 2 livres, à vendre par ALEXANDER GOW, 3 av 29, rue Bienville

PATATES d'Irlande—En paniers, à vendre par ALEXANDER GOW, 3 av 29, rue Bienville.

HUILE—10 milliers gallons huile de baleine, et 30 milliers barils huile noire dite, et 20 barils huile de tanneurs, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 3 av 75, rue des Magasins.

VIN—De Madère et des Canaries, en pipes et quarts de pipes, de Pico et Porto, en barils et demi barils, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 3 av 75, rue des Magasins.

BILLETS de l'Indiana et des Illinois, de montant de $500, à vendre par TUFTS & HOBART, 3 av 30, Douane

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co., 3 av 60, rue Bienville.

PORC—150 barils mess, 32 barils M. O. 100 barils prime et 90 barils P. O., à vendre par 3 av ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

WHISKEY ordinaire—300 barils whiskey au-dessus de preuve, en débarquement et à vendre par 3 avril ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras.

WHISKEY—32 barils whiskey rectifié à bord du steamer Commodore, à vendre par 3 avril ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

BOEUF—140 barils de prime et 160 barils et demi-dito de mess et thin mess, à vendre par 3 avril ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

CAFE DE LA HAVANE—44 sacs café en débarquement de la goëlette Octavia et à vendre par 3 av J. ALBERT, 26, rue St.-Louis.

SUCRE DE LA HAVANE blanc et brun à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 3 av 26, Commune.

VIN DE MALAGA—25 quarts de barriques vin de Madère sec, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 3 av 26, Commune.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par 3 av ALEX. PARK, 91 Commune.

HABILLEMENTS D'ETE ET DE PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent un assortiment complet d'habillemens pour le printemps et l'été, parmi lesquels sont des habits et redingottes en mérinos noir et de couleur superfin en bombazine; étoffes à carreaux, en guingan, en drap d'été, et en toile blanche et écrue; pantalons de tous genres en cotonnade et en coutils blanc et écru, en étoffes rayées et unies, en nankin; en merinos français en bombazine et en toile blanche et écrue.

Vestes de bureau de bombasine noire superfine, en toile à carreaux, de blanche et écrue.

Gilets de tout genre.

Aussi—Un magnifique assortiment de chemises de toile, de mousseline et de fantaisie: et une variété infinie d'articles de vêtements, de fantaisie, sur lesquels on sollicite l'attention des habitants de cette ville et des étrangers.

Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses.
MEAKINGS & KETCHAM,
Encoignure des rues Vieille Levée et Bienville.
12 mars

LES soussignés ont en magasin un assortiment complet de marchandises de printemps et d'été, parmi lesquelles se trouvent les suivantes:
Indiennes à fond clairs, anglaises, américaines et françaises
do de de merrimack,
do blanc dito
do de deuil anglaises,
Coutils de fantaisie blanc et gris,
Toile grise, morlaix et platilles, toile à drap 9/4,
Toile d'Irlande en pièces et demi pièces,
Toile de Paris, jaconas en couleur et pour deuil,
Dessindes en couleur à carreaux et à raies, do. demi deuil,
Mousseline blanche à carreaux et à raies,
Tarlatanne; coton batiste et jaconas blanc.
Mousseline suisse brodée et unie,
Brin blanc à carreaux,
Mouchoirs de batiste; do. de toile; do. de soie,
Mouchoirs imitation madras do. coton en couleur et bleus,
Percale bleue, rose et noire,
Percale blanche; fichus de soie.
Gants de soie noirs et blancs. do. de filet et à jour,
Gants de soie noire pour homme; do. de coton en couleur et blancs,
Gants de coton blancs pour enfans; do. de fil blancs et en couleur,
Alépine noire; étamine noire et verte,
Cravates de soie noires; bretelles en gomme élastique et en coton,
Damassé français pour nappes 10/4 avec damassé pour serviettes assorties aux nappes,
Nappes et serviettes en damassé d'Irlande; gingas fil,
Un assortiment de boutons en os, en nacre et en ivoire,
Agrafes, aiguilles et épingles,
Soie noire à coudre italienne,
Ruban coton noir et lacette en laine,
Fil patente noir, bleu et fil [illegible],
Cordonnet coton et galon fil blanc,
Coton à coudre de Taylor, Alexandre, Haworth et Orrelle,
Bas de soie noirs et blancs,
Gros de Naples noir; satin de l'Inde noir,
Florence en couleur, satin ditto, lasting noir,
Entre-deux et dents en jaconas, cols brodés,
Entre-deux et dentelle bobinet,
Cotonnade à carreaux pour robes,
Bretelles et gingas en coton,
Ouvrée de Russie, bobbinet uni et brodé,
Basin à meubles, serviettes communes en fil,
Etoffes en fil imitant les dessins de la cotonnade du pays,
Gingas à carreaux pour matelats,
Cotonnade à pantalons 3/4, 4/4 et 6/4,
do. épaisse pour nègres,
Coton Lowell 7/8 et 4/4,
do. écru 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4 de différentes largeurs,
do. blanc do. do. do. do. do.
Demi bas de coton blancs, écrus et gris,
Bas de coton blancs, bleus et noirs,
Do. do. do. anglais pour hommes et pour femmes,
Calotte, &c. &c. &c.
P. A. HEBRARD & Co.
16 m No. 30, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné:—
100 douzaines chemises de percale blanche,
100 do. do. imprimée.
1 m F. BONIS.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de Joseph François Arnaud de faire connaître, dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, à M. Vincent Aicard, exécuteur testamentaire du défunt, No. 42, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, la nature de leurs réclamations avec pièces à l'appui et aux débiteurs les sommes qu'ils peuvent devoir [illegible] 30 mars—4 en 14j VINCENT AICARD.

SEL—[illegible] des Iles Turques, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12 Poydras.

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.
Semaine des bénéfices.
BENEFICE DE Mr. WHITLOCK.
Mr. Whitlock informe respectueusement [illegible] que son premier et seul bénéfice à la Nouvelle [illegible] lieu ce soir.
Lundi, 5 avril [illegible]
50me *Représentation des* CATARACTES DU GANGE, OU LA FILLE DU RAJAH.
Avec décorations et costumes [illegible]
Le spectacle sera terminé par les exercices chevaleresques exécutés par les meilleurs sujets de la troupe équestre; entre autres par le jeune Hernandez et Mr. Whitlock sur un cheval sans selle ni bride. Dans le courant de la soirée il sera joué la comédie de
LA BOITE MAGIQUE.
☞ Mardi, bénéfice de Mr. WAYNARD.

GRAND CONCERT SPIRITUEL,
DONNÉ PAR
M. EUGENE PREVOST,
Ex-Pensionnaire de l'Académie Royale de France à Rome, Chef d'Orchestre du Théâtre d'Orléans.

Première partie.
1. Ouverture de la mort d'Ajax, M. Eugène Prévost.
2. Prana [illegible] fragment d'oratorio, chanté par M. Mathieu, M. Eugène Prévost.
3. Fantaisie pour Basson, sur des motifs de Guido et Ginevra, musique d'Halevy, composée et exécutée par M. Moisat, 1er basson du Théâtre d'Orléans.
4. Grand duo d'*Eechme*, chanté par M. Bernadet et Mlle. Calvé, M. Eugène Prévost.
5. Fantaisie sur le Piano, exécutée par le jeune Gottschalk, élève de M. Letellier,
6. *Dies iræ*, fragment du requiem, à grand orchestre, chanté par tous les artistes du Théâtre d'Orléans, M. Eugène Prévost.

Deuxième Partie.
1. *Bianca Capello*, grande scène lyrique, ayant remporté le premier prix de Rome, au concours de l'Institut, chantée par M. Nourrit et Mlle Calvé, M. Eug. Prévost.
2. Symphonie concertante pour 2 violons, exécutée par MM. Elie et Miolan, premiers violons du Théâtre d'Orléans, M. Kreutzer.
3. Air *Degli Capuletti*, chanté par Mlle. Calvé, M. Marliani.
4. Fantaisie sur la clarinette, exécutée par Kroll, 1ere clarinette du Théâtre d'Orléans, M. Kroll.
5. Grand trio de *Guillaume Tell*, chanté par MM. Nourrit, Cossas et Bernadet, Rossini

Troisième Partie.
1. Ouverture de Quentin Durward, M. Eugène Prévost.
2. Prière de Moïse, à grand accompagnement d'orchestre, solos chantés par MM. Bernardet, Nourrit et Mlle. Calvé, M. Rossini.
3. Variations de hautbois, exécutées par M. Fourmestraux, 1er hautbois du Théâtre d'Orléans, Vogt.
4. Stances à l'Eternité, mélodie religieuse, chantée par M. Bernardet, M. Delsarte
5. Grand trio d'El Esule di Roma, chanté par MM. Bernadet, Nourrit et Mlle Calvé, M. Donizetti.

Le Concert commencera à 7 heures.
S'adresser pour la location des loges et les billets, à M. Colin, contrôleur du Théâtre d'Orléans.
Le prix des places sera le même que celui du Théâtre.

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St.-Louis entre Chartres et Royale.
SAMEDI SOIR 10 AVRIL.
BAL PARE ET MASQUE.
Ces bals auront lieu tous les Samedis de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.
Prix d'Entrée, Cavaliers $1 00.

SALLE D'ORLEANS.
LUNDI 5 AVRIL
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers $2.
5 avril MITAUD.

☞ AVIS. ☞

LE journal Mammouth (the New-World) contenant la description la plus complète des cérémonies de l'exhumation du cercueil de Napoléon à Ste Hélène et de celles qui ont eu lieu à son arrivée à Paris; le beau poème de Victor Hugo, intitulé "Le Retour de l'Empereur" une belle gravure représentant le cercueil au moment où il a été ouvert à Ste. Hélène en présence de ses généraux, &c.

A vendre chez J. F. Curns & Co. à la Bourse des Négociants, la porte après le bureau de la poste, prix 25 cents
30 mars—6

A VENDRE—Depuis un jusqu'à vingt arpents de terre face au Mississipi, sur soixante cinq arpents de profondeur. Cette terre est située à huit ou neuf milles au dessous de la Nouvelle Orléans et sur la même rive, toute la façade au fleuve est en plein jusqu'à vingt arpents, plus ou moins en profondeur, terre de bonne qualité à considérer comme neuve, et le surplus jusqu'aux soixante cinq arpents, en partie cultivable également, est un bois actuel très près des plus beaux.

Si on ajoute à ces avantages la distance de la ville et la position du lieu d'où l'on [illegible] le faubourg Ste Marie et l'entrée de la Terre aux Boeufs voilà une rencontre intéressante pour des biens productifs et d'agrément.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à C. Chiapella sur les lieux ou à MM. A. et Z. Cavelier à la Nouvelle Orléans.

On vendra aussi la sucrerie attenant audit terrain, installée avec un moulin à vapeur, elle a vingt arpents de face au fleuve dont deux avec sa profondeur jusqu'à soixante cinq arpents et un chemin jusqu'au Lac Borgne, elle est pourvue de tout son nécessaire. La nouvelle plantation de cannes est de 120 arpents environ. Dans cette vente seront compris les nègres, les animaux et outils qui appartiennent à l'habitation, de même que pourront être les vingt arpents de terre ci dessus [illegible] séparément, si l'on avait un acheteur pour le tout en bloc se présente à temps.

Pour les prix et les conditions, s'adresser aux mêmes. [illegible] 12—4pt

AVIS—STE. ROSE DELAUNAY libraire, successeur de M. Fremaux, prévient des abonnés de la ville et de la campagne qu'il vient de mettre en lecture, savoir:
Une Arabesque, par Roger de Beauvoir;
Le Compagnon du Tour de France—G. Sand.
Don Gigadas, Dumas.
Deux Histoires 1777. 1810. E. Sue.
L'homme aux trois culottes, P. de Kock,
L'Esclave des Galères, Kermaingay,
Le Maître d'Armes, Dumas;
Quatre ans sous terre, J. Lacroix;
Les Stuarts, Dumas,
Souvenirs d'un art [illegible] Mme. Fusil;
Les trois Marie, Michelmareau;
Les onze maîtresses délaissées, A. Houssaye.
Mémoires de la marquise de Crequy,
Un joli assortiment de livres de prières,
Livres élémentaires, &c. &c.
30 mars—6 163, rue Royale.

BUREAU DE L'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle Orleans, 29 mars 1841.
A UNE assemblée des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour un dividende de 10 pour cent sur le capital payé a été déclaré pour les derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, après le 3 avril prochain. E. L. TRACY, 30 mars—10 Secrétaire.

MR. DEVOTI prévient les pères de famille qu'il se rendra, après Pâques, au collège de Jefferson pour y donner ses leçons. Les parens des élèves de ce collège qui désireront que leurs enfants prennent des leçons, voudront bien en envoyer l'autorisation par écrit. 23 mars

EN débarquement du navire Eulalie, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
25 demi pipes et quarts de pipe très vieille eau de vie de Cognac, de qualité très supérieure.
En magasin:
80 barils eau de vie, 4me. preuve et 3me. preuve.
250 barriques vin rouge divers crus; liqueurs, anisette, pruneaux, en grande flacons, huile d'olive, [illegible] de toutes grosseurs, vin blanc, [illegible] bouteilles, vin rouge [illegible] bouteilles, [illegible] Champagne [illegible] 5 avril W. ROUMAGE

A VENDRE par le soussigné—Quelques [illegible] papier à tapisser, franges en soie, [illegible] le tout à très bas prix. F. PERRET, 1 avril 60, rue Toulouse

Avis aux marchands quincailliers et aux capitaines de bateaux à vapeur.

LES soussignés ayant établi une CORDERIE à Carrollton, auront constamment en mains [illegible] de toutes dimensions, ainsi que des ficelles d'emballage faites de chanvre de Russie et du Missouri: ils sont prêts à recevoir tous leurs approvisionnements à cet égard dans les [illegible] ligne. On peut voir des échantillons au magasin de MM. Kohn, Daron & Co No. 29, rue Bienville, où l'on pourra laisser les ordres qui seront remplis. W. MITHOFF & Co. 26 ma 4—[illegible]

AVIS AU PUBLIC.

IL a été perdu ou volé de chez le soussigné deux billets: un daté du 1er novembre 1840, à 8 mois, de la somme de $1017. 87, et l'autre daté du 1er janvier 1841, à 6 mois pour $1000. 65; souscrits tous les deux à l'ordre et en faveur de John Grant, par Thomas Slio Jr. trésorier de la seconde municipalité et J. Calhoun, contrôleur. Le public est prié de ne pas négocier les dits billets, le paiement en ayant été arrêté. 31 m—6 MAUNSEL WHITE.

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co. 31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

SUCRE—Une belle récolte sur habitation au dessus de la ville, à vendre par CHARLES CLEGG, 11 St Charles 2 av

AVIS AUX COLPORTEURS ET AUX MARCHANDS FORAINS.

CONFORMEMENT à une loi de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 5 mars 1841, les colporteurs et les marchands forains sont tenus de prendre une licence de l'Etat qui expirera le 31 de cette année et des années suivantes; sous peine, en ne pas se conformant aux dispositions de la dite loi, d'encourir une amende de deux cent cinquante piastres.
Bureau du Collecteur, 22, rue de la Vieille Levée.
22 mars—4, 3 ps. ML. AIME, Collecteur d'Etat.

SUCCESSION DE JESSE STRONG.—Avis est donné que toutes personnes ayant des réclamations contre la succession ci dessus, et celles qui lui doivent sont priées de présenter les dites réclamations ou de payer les sommes par elles dues à Mr. Edward Briggs, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, ou à JOSEPH GOSSETT, exécuteur testamentaire, Paroisse St. Jacques. 31 mars—3m 10j

SUCCESSION DE GABRIEL JASON.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre cette succession sont priées de présenter leurs bordereaux à Louis T. Caire, No. 66 rue de la Douane, d'ici au 5 avril prochain; après cette date les réclamations ne seront plus admises. 26 mars—5 en 10j

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, des meilleures marques, en magasin et à vendre par 17 mars CUCULLU, LAPEYRE & Co.

VINS—100 barriques vin de Catalogne, 100 1/4 do. do. do. 30 barriques do. Porto, 10 caisses do. do. 25 barils vin sec, en magasin et à vendre par 18 mars, CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 17 mars—6 26, Bienville.

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 17 mars, 26, Bienville.

TRAITES sur France et l'Angleterre, à vendre par J P BONNET, 13 mars 3, rue Royale.

LETTRES de Change sur France, à vendre par A. ST. GEORGES, rue St. Louis. 16 mars

TRAITES sur Londres à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 16 mars 79, rue Toulouse

LES soussignés viennent de recevoir de Boston, New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à la consommation du pays, de l'Alabama et au commerce du Texas. Ces marchandises sont superbes et seront vendues à bas prix par F. DE LIZARDI & Co., 13 mars 58, Bienville.

MAGASINAGE pris à des termes modérés, par BLASCO & SIMIDEL, 13 mars 26, Commune.

VIN sec de Malaga—Quelques barriques, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 13 mars 26, Commune.

AUX amateurs de bateaux à vapeur—Bois de pin de première qualité, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 13 mars 130, Vieux Bassin et 137, Remparts.

PORC EN MASSE—13,067 jambons, 13,278 épaules et 4398 plats-côtes, en bon état, en débarquement du bateau à vapeur Tippecanoe, à vendre par LAYET & AMELUNG, 1er avril 111, rue Tchoupitoulas.

AVIS.

MESSIEURS J. PHELPS et W. S. VERNET, sont invités de passer au magasin du soussigné, ou de faire connaître leur nouvelle résidence.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1841.
1 avril VICTOR ROUMAGE

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nlle. Orléans, 29 mars 1841.
CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York.
29 mars C. MILTENBERGER, caissier.

200 Doublons espagnols à vendre par 1er fev CUCULLU, LAPEYRE & Co

VENTES A L'ENCAN.

Avis aux [illegible]
Vente de [illegible] Bordeaux [illegible] réserve.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
AUJOURD'HUI lundi, 5 avril, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de la vieille Hopital, [illegible] du navire Eulalie de Bordeaux, il sera positivement vendu:
[illegible] barriques vin de Médoc.
Conditions à la vente. 5 avril

PAR A. FERNANDEZ
IL sera vendu lundi, le 5 avril, à midi, à son magasin [illegible], rue de Chartres No. 107
[illegible] pipes [illegible] eau de vie, et de café, des chandelles de blanc de baleine, et autres épiceries.
AUSSI—Un [illegible] 5 av

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente [illegible] à cause du mauvais temps, [illegible] sans réserve.
IL sera vendu sans réserve, mardi prochain, le 6 courant, à 4 heures p. m., au magasin de MM. [illegible] & Co, rue Toulouse No. [illegible] diverses consignations.
21 1-2 pipes eau de vie de [illegible] Dumont,
21 [illegible] J. J. Dupuy
10 [illegible] do
67 barriques vin [illegible] de Médoc.
18 barils vin blanc de Ste Croix Dumont.
Conditions à la vente.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, sans réserve, aujourd'hui, 5 avril, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29: 30 colis de marchandises anglaises, consistant en toile d'Irlande, en pièces et demi pièces,
Mousseline et mousselinquille,
Mouchoirs de batiste fil, nappes et serviettes fil, batiste fil en couleur, coutil fil de fantaisie, jaconats blancs extra fin &c. Conditions à la vente. 5 avr 1—1

PAR J. A. BEARD & Co.
Vente forcée d'esclaves.
IL sera vendu à l'encan lundi le 5 courant, à midi et demi à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants:
ADAM, âgé d'environ 27 ans, un excellent garçon pour un magasin de marchandises sèches, très probe et sobre, pleinement garanti contre les vices et les maladies prescrites par la loi, un excellent sujet.
MARY, âgée de 26 ans, blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison, et ses enfans Henry 5 ans, George 4 ans et un autre de [illegible] ans.
ELGY, mulâtresse âgée de 18 ans, bonne domestique, blanchisseuse et repasseuse.
MARIA, âgée de 28 ans, blanchisseuse et repasseuse.
ALFRED, âgé de 18 ans, nègre de champ.
MELINDA, mulâtresse âgée de 16 ans, domestique.
BEN, âgé de 21 ans, excellent domestique.
CHARLES, âgé de 36 ans, nègre de champ.
Les esclaves ci-dessus sont tous pleinement garantis contre les vices et les maladies prescrits par la loi.
MARY, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse et cuisinière, pleinement garantie, se livrant quelquefois à la boisson.
AUSSI—4 chevaux de selle et de trait, très supérieurs.
Les actes de vente par devant J. A. Maras, not. pub. aux frais des acquéreurs.
Conditions comptant. 3 av

Ventes sur la Levée.
BENJ KENDIG, encanteur, informe le public que son intention est de faire ses ventes régulières, au pied de la rue du Canal, pour les articles d'épicerie, les vins, liqueurs, meubles et les produits de tous genres. Jours de vente, Lundi et Jeudi.
N. B. Les marchandises dont le prix est limité et qui ne seraient pas vendues seront immédiatement après la vente renvoyées à leurs propriétaires. 30 mars—14

PAR J. LEVY.
Vente à l'encan d'une cargaison de Malaga.
IL sera vendu lundi prochain, le 5 courant, à 4 heures et demie P. M. sur le wharf vis-à-vis les bâtisses du triangle, dans la 2ème. municipalité, la cargaison du brick Voltaire, venu directement de Malaga, savoir:
2800 caisses raisins MR,
600 1/2 do do do
336 caisses do L.
145 do do C,
110 do citrons,
97 tambours figues,
200 barrillets vin cuit,
100 1/4 de barriques do. do
150 barillets vin doux;
[illegible] 1/4 de barriques do do.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300 comptant; de $300 à $1000, 90 jours; au dessus de $1000, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 3 avril

Vente de Groceries
PAR BENJAMIN KENDIG.
IL sera vendu, lundi le 5 courant, à 10 heures, à l'extrémité de la rue du Canal:
Un assortiment général de Groceries.
Les personnes qui ont des marchandises à faire vendre, sont priées de les envoyer sur les lieux avant l'heure de la vente. 3 avril

PAR A. FERNANDEZ
LES ventes de M. Vito Viti qui ont été suspendues à cause du mauvais temps recommenceront lundi, le 5 courant, à 10 heures A. M. et à midi sera vendue une [illegible] collection de tableaux 3 avril

PAR HEWLETT & CENAS
IL sera vendu mardi, 6 avril, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins [illegible] actions de la compagnie de l'Exchange et de la Bourse [illegible] d'Orléans, [illegible] de la Banque de [illegible] Conditions à la vente 3 avril—4

PAR L. A. GARIDEL.
Vente par [illegible]
MARDI le 6 avril, il sera vendu à 10 heures du matin à son magasin rue Toulouse No. 10:
Un assortiment de marchandises françaises, anglaises, américaines, consistant en partie de foulards [illegible] demi pièces, toile de Paris, toile grise, [illegible] brins blancs et écrus, [illegible]
Conditions à la vente. 3 avril

VENTE DE NEGRES A CREDIT
PAR BENJ. KENDIG.
IL sera vendu à l'encan Mardi le 6 courant, à midi, à la Bourse St.-Louis, les esclaves de valeur suivants:—
JANE, âgée de 24 ans, négresse de champ
SALLY, âgée de 10 ans, do. do.
MARY, 26 2 ans,
Son enfant,
JIM 27 do. do.
MARIAH, 30 do. do.
BOB, son enfant, 4
Un [illegible] enfant, 1
BILLY 25 nègre de champ, estropié.
SARAH, [illegible] cuisinière et blanchisseuse
SUSAN, 33 esclave de champ.
MICHAEL, 23
MALVINA, 18
ELIZA, 20
VINEY, 17 esclave de champ.
PHIL, 18 do. do.
BEN, 18 do. do.
ANTH, 34 forgeron.
CLARA, 27 bonne blanchisseuse et repasseuse.
LURCH, 11 esclave de champ.
CHANEY, 8
MARIA, 25 Domestique
MALACAIAH, 7 do.
Les nègres ci-dessus sont tous pleinement garantis des vices et maladies prescrits par la loi. Les actes de vente passés par devant Wm Y. Lewis, not. pub aux frais des acquéreurs.
Conditions—12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 3 av

Succession de feu Evan [illegible]
VENTE PAR S. GUINAULT.
JEUDI, 8 avril 1841, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encoignure des rues de Camp et Girod, pour compte de la susdite succession, [illegible] Conditions: comptant. 27 mars—3m10j

PAR F. TASSET
Vente positive d'habillements, de bottes et de souliers.
IL sera vendu lundi le 5 courant, à 10 heures, [illegible] au magasin de [illegible] rue de la Vieille Levée No. 17 [illegible] habits [illegible] pantalons, [illegible] chapeaux, [illegible]
Aussi les étagères, les comptoirs et autres accessoires.
Conditions à la vente. 1 av 8

PLOMB [illegible] du Missouri, [illegible] à vendre par [illegible] 1er avril 20, Nouvelle-Levée.

MONTRES—Un joli assortiment de montres anglaises, françaises et suisses à vendre par F. PERRET, 1 avril 43, Toulouse

TABAC—10 boucauts tabac, en débarquement et à vendre par LAYET & AMELUNG, 1er avril 111, rue Tchoupitoulas

CAFE de la Havane et cigares—1500 sacs café Havane vert prime et 10 [illegible] sucre de la Havane blanc à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 23 mars 22 Vieille Levée

PORC DESOSSE—[illegible] barils en débarquement et à vendre par CHS BYRNE, 16 mars 166, Tchoupitoulas.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—100 caisses en débarquement du Viola à vendre par A. DUNBAR & Co., 12 m 18 rue de la Douane.

FER DU TENNESSEE—Les soussignés ont actuellement en mains, en débarquement du bateau à vapeur RED ROVER, un complet assortiment de fers ronds, carrés, et [illegible] de la manufacture dite Cumberland Iron Work Tennessee, qu'ils offrent à vendre au No. 19, Nouvelle-Levée. 19 mars. PRIESTLEY & BRYN

J. HALL & A. B. BEIN offrent à vendre au No. 36 de la rue de la Nouvelle Levée:
120 caisses chandelles de blanc de baleine No. 1, marque de Boston; 3000 gallons huile de sperme blanchie, qualité extra; 1000 do. d'éléphant, très blanche. 22 mars

CHEMISES DE Coton—Actuellement en débarquement du Louisville 3 caisses chemises de coton, avec des cols et devants en toile, à vendre par L. A. LEVY Jar 22 mars 30, rue de la Douane

BON VIN de Bordeaux pour famille, en demi barriques, à vendre par J. & L. GARNIER, 109 Royale 30 mars

SUCRE DE LA HAVANE—62 caisses sucre blanc de belle qualité, en débarquement du brick Francis Ashby, à vendre par CANTIN, DARAN & co. 30 mars 11 et 13, St. Louis.

CAFE de la Havane à vendre par J. N. BRULFI, 44 Toulouse.

SUCRE—100 caisses sucre Havane, blanc, à vendre par 26 m KOHN, DARON & Co, 29, rue Bienville.

ARDOISES de Bangor—Récemment reçu par le navire Ellen 3 [illegible] 35,000 Comtesses 20 X 10; 10,000 Vicomtesses 18 X 10; 10,000 Dames 16 X 8, 14,000 de 14 X 8, à vendre par 10 m LYALL & DAVIDSON, 150 Remparts.

CUIVRE—Récemment reçu par le navire Trenton de New York, un assortiment de cuivre de chaudronnier, en feuilles de 6, 10 et 11 livres et une quantité de feuilles de cuivre de tout poids à vendre par 26 m LYALL & DAVIDSON, 150 Remparts.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares de la Havane comprenant des Regalias, Canones, Cazadores, Impériales et constamment en mains et à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 16 mars 26, rue de la Commune

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux bois de Campêche, à vendre par J W ZACHARIE & Co. 27 mars

RIZ—En barils et demi tierçons, de qualité supérieure, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 mars 86, rue de la Douane

BOIS de cèdre—18 billots de cèdre récemment reçus par l'Anna Maria, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 mars 86, rue de la Douane

Rue Royale, No. 109, encoignure St. Pierre, & rue St. Charles No. 40, en face l'Hotel Exchange.

MOREAU a l'honneur d'informer les dames que, pendant son séjour dans la capitale du goût et des modes, il a cultivé les relations des meilleurs coiffeurs pour s'initier aux nouvelles coiffures de tout ce qui fait aujourd'hui la vogue.

Ayant visité les meilleures maisons de fleurs pour coiffure, ainsi que tout ornement doré et en perles, les personnes qui voudront l'honorer de visiter ses magasins, trouveront un grand assortiment de marchandises nouvelles:

Parfumerie Monpelas, Bernier et autres bons parfumeurs de Paris; Gants, Brosserie en tous genres, Bourses, Sacs nouveaux en soie, Eventails, [illegible] Chapeaux d'enfants et Casquettes, Porte feuilles, Souvenirs, Masques, Cantonnière fine, Nécessaires d'hommes et de femmes, et autres; Peignes en tout genre, et beaucoup d'autres articles de nouveautés.

Dépôt d'Huile Exosée, infaillible pour faire pousser les cheveux, du docteur Humbert, Eau et Poudre à teindre les cheveux.

Articles d'hommes.

Chapeaux, Souliers, Chemises, Cols, Cannes, Gants, Cuirs à rasoirs, Parapluies, etc.

Jouets d'enfants et Cartonnages pour étrennes; Tabletterie, Boîtes à musique, Tableaux, Miroirs, Ustensiles de bureaux.

Dépôt d'Odontine de Pelletier.

Assortiment de Perruques, Frisettes et autres postiches; Fournitures de coiffeurs.

Tous ces articles à vendre en gros et en détail.

Donne des leçons de coiffure d'après les dernières modes de Paris. 10 nov.

GRAINES franches de jardin, de légumes et de fleurs, garanties de la récolte de 1840.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, une quantité considérable de graines de jardin, fraîches, garanties. Il a aussi constamment en mains un assortiment de graines de toutes sortes, des [illegible] du monde, des arbres fruitiers, [illegible] qu'il offre à vendre à des prix modérés.
WM. DINN,
71, rue de la Commune
3 mars encoignure Tchoupitoulas.